

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Date de la convocation : 02 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à onze heures, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Etaient Présents : Mme GUERIN Maire et Ms. de LOPPINOT et BRUNET Adjoints
Mme, MM COQUEREL, DELESTANG, GAUTIER-DESVAUX, BOUCHÉ et CHAILLOU.

Etaient absents : MM. LESIEUR, MARIETTE et AMPE

M. DELESTANG Patrick a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Election d'un délégué du conseil municipal et de ses trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;*
- *Informations et questions diverses.*

DÉSIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES TROIS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS :

DÉLIBÉRATION N° 2023-23

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à onze heures zéro minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Mard-de-Réno.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : **Mmes, MM GUÉRIN, de LOPPINOT, BRUNET, COQUEREL, DELESTANG, GAUTIER-DESVAUX, BOUCHÉ et CHAILLOU.**

Absents : **MM LESIEUR, MARIETTE et AMPE**

Mise en place du bureau électoral :

Mme GUÉRIN Anne-Marie, Maire, a ouvert la séance.

M. DELESTANG Patrick a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Maire a ensuite procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-15 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme, MM. Thierry de LOPPINOT, Elisabeth GAUTIER-DESVAUX, Nicolas BOUCHÉ et Michel CHAILLOU.

ELECTION DU DELEGUE :

Nombre de votants :	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5

Ont obtenu :	Nombre de suffrages
--------------	---------------------

GUERIN Anne-Marie	8 huit
-------------------	--------

Madame GUERIN Anne-Marie née le 08/04/1946 à Moulicent (Orne), a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES TROIS SUPPLEANTS :

Nombre de votants :	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5

Ont obtenu :	Nombre de suffrages
--------------	---------------------

de LOPPINOT Thierry	8 huit
BRUNET Jacki	8 huit
BOUCHÉ Nicolas	8 huit

Monsieur de LOPPINOT Thierry né le 26/03/1944 à Castelnau-d'Estrétefonds (31) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur BRUNET Jacki né le 03/11/1953 à Mortagne-au-Perche (61) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur BOUCHÉ Nicolas né le 06/03/1972 à Crépy-en-Valois (60) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 20, et les Membres présents ont signé le registre.